

Service Handicap et Maintien dans l'emploi	Annexe : détail des prestations proposées dans le cadre de la PPR	n ° SER-2026-01
--	--	------------------------

Conformément à la délibération n°2019-53 proposant une mission d'accompagnement à la mise en œuvre de la période de préparation au reclassement par convention aux employeurs, le contenu des actions proposées ainsi que les coûts associés, modifiés par la délibération n°2025-45, aux différents niveaux d'intervention sont détaillés ci-après :

RDV diagnostic approfondi et rencontre de l'employeur en collectivité

- Réponses individualisées aux questions inhérentes à la situation de l'agent (statut, droits/obligations, attentes, appréhensions), aide à la remobilisation et/ou au deuil de l'ancien métier, si nécessaire, conseil sur la RQTH si l'agent n'en bénéficie pas, orientations vers des prestations spécifiques si jugées utiles (accompagnement psychologique, Maison de la Métropole, associations etc.).
- Analyse de la situation de handicap, point sur les contre-indications médicales en lien avec le médecin de prévention et aide à l'acceptation de la situation.
- Explication aux employeurs du cadre de notre intervention et des objectifs fixés. Prise en compte de leurs attentes et perspectives déjà envisagées pour la situation de l'agent afin de les inclure au diagnostic. Redéfinition du rôle de chacun tout au long de la prestation.
- Réalisation d'un compte-rendu écrit et partagé avec l'employeur et l'agent.

Coût de la prestation et temps dédié : 480 € pour 1 jour (temps de terrain + temps administratif)

Cette étape est proposée en collectivité pour faciliter l'échange entre les interlocuteurs et inclure l'employeur dans le diagnostic (sauf pour la partie administrative)

Évaluation des besoins de remise à niveau

- Mise en œuvre de tests d'évaluation des savoirs de base (évaluation NV7 + tests français/mathématiques + tests informatiques) permettant de définir les capacités de l'agent et évaluer le besoin en formation préalable au travail du projet, le cas échéant.
- Orientation vers des tests d'évaluation neuropsychologique en cas d'atteinte des fonctions cognitives (lien avec le médecin de prévention), participation à la restitution (pour les agents issus de collectivités affiliées : possibilité de mobiliser une PAS handicap psychique pour un diagnostic plus approfondi), pour les collectivités non affiliées, une orientation vers Cap Emploi pourrait être envisagée pour la prescription.
- Réalisation d'une synthèse écrite et partagée avec l'employeur et l'agent

Coût de la prestation et temps dédié : 720 € pour 1,5 jour (temps de terrain + temps administratif)

Cette étape se réalise essentiellement dans les locaux du cdg69 et par l'intermédiaire d'entretiens téléphoniques de suivi

Évaluation intermédiaire en lien avec l'agent et l'employeur prévue dans le cadre du décret (gratuit)

Bilan professionnel

- Passation de tests d'auto positionnement sur les intérêts professionnels et entretiens individuels avec l'agent pour l'élaboration du projet
- Évaluation du besoin de formation en fonction des capacités identifiées et du projet identifié
- Recherche de la formation adaptée
- Réalisation d'une synthèse écrite qui sera partagée avec l'employeur et l'agent et restitution de cette dernière en entretien physique
- Aide à la saisie de la demande préalable de prise en charge par le FIPHFP, le cas échéant

Coût de la prestation et temps dédié : 1200 € pour 2,5 jours (temps de terrain + temps administratif)

Cette étape se réalise essentiellement dans les locaux du cdg69, en collectivité pour la restitution et lors d'entretiens téléphoniques de suivi

Évaluation intermédiaire en lien avec l'agent et l'employeur prévue dans le cadre du décret (gratuit)

Accompagnement à la mise en œuvre des actions post-bilan

- Suivi au cours de la formation (au téléphone)
- Aide à la mise en œuvre et suivi des stages d'observation, d'immersion ou de mise en situation en collectivité encadrés par une convention et des outils d'évaluation de la période de stage.
- Mise en place d'un entretien préalable au stage pour définir les objectifs de stage et bilan quadripartite à l'issue en présence du stagiaire, du tuteur désigné, le l'employeur de l'agent et du cdg69
- Réalisation d'une synthèse écrite et partagée avec l'employeur et l'agent faisant état des compétences acquises par l'agent et, le cas échéant, des besoins complémentaires attendus pour intégrer un poste en reclassement

Coût de la prestation et temps dédié : 960 € pour 2 jours (temps de terrain + temps administratif)

Cette étape peut se réaliser depuis les locaux du cdg69, sur le lieu de stage de l'agent pour la restitution et lors d'entretiens téléphoniques de suivi

Proposition des postes

- Envoi personnalisé des offres disponibles sur la bourse de l'emploi aux agents, les incitant à postuler.

Prestation gratuite évaluée à une demi-journée d'intervention

Cette étape se réalise depuis les locaux du cdg69 par l'intermédiaire de mails et d'entretiens téléphoniques

Atelier conseils : préparer ses candidatures :

- Aide à la réalisation des outils de candidatures (CV + lettres de motivation + entretien simulation d'embauche)

Prestation gratuite évaluée à une demi-journée d'intervention

Aide individualisée à la recherche d'un poste, si le reclassement est impossible en interne :

- Suivi individualisé des candidatures (échanges mails et téléphoniques pour avis sur chaque candidature et proposition de simulations d'entretien d'embauche)

Coût de la prestation et temps dédié : 250 € pour 0.5 jour d'intervention

Cette étape se réalise essentiellement depuis les locaux du cdg69 par l'intermédiaire d'entretiens physiques, mails et téléphoniques